

Expéditeur : Laurence Price

Envoyé : le 7 mars 2012, 14 h 54

Destinataire : ~Comité législatif loi C-11/Legislative Committee Bill C-11

Objet : Les inquiétudes d'un Canadien au sujet du projet de loi C-11

Je vous écris pour vous faire part de mes inquiétudes concernant le projet de loi C-11, Loi sur la modernisation du droit d'auteur, présentement à l'étude devant un comité législatif qui débat s'il convient ou non de modifier la loi. En fait, même avant que le comité n'amorce son étude du projet de loi C-11, j'avais le sentiment que ce dernier est inéquitable et qu'il favorise les grandes sociétés canadiennes au détriment des particuliers et des consommateurs du pays. À mon avis, toute mesure législative sur le droit d'auteur devrait adopter une approche équilibrée entre les entreprises et les particuliers du Canada.

Récemment, j'ai lu des articles selon lesquels des intervenants issus des médias, de l'industrie du divertissement et de grandes entreprises font pression sur le gouvernement pour qu'il fasse du projet de loi C-11 une mesure législative semblable à la SOPA et à la PIPA. Le Congrès américain a dû abandonner ces projets de loi décriés devant le violent tollé soulevé par la population. Des Canadiens ont d'ailleurs participé à des manifestations en soutien à nos voisins américains. Ce n'est pas ainsi que le Canada devrait mener sa réforme sur le droit d'auteur.

Voici certaines des mesures pour lesquelles font pression les médias, l'industrie du divertissement et les grandes entreprises, des mesures que je trouve destructrices et mal avisées :

- . le blocage de sites Web;
- . le bannissement d'Internet des utilisateurs, ce qui est beaucoup trop sévère;
- . la prévention du contournement des verrous numériques visant le contenu non protégé dans les CD et les DVD;
- . des règles menaçant les sites Web qui diffusent du contenu généré par les utilisateurs, comme You Tube;
- . la disposition de facilitation du projet de loi (le blocage ou le retrait du contenu des sites Web accusés de faciliter la violation du droit d'auteur) est également très troublante parce qu'elle est mal équilibrée (preuve hors de tout doute raisonnable et application régulière de la loi).

À la suite de la vague de manifestations qui ont eu lieu sur l'ensemble du territoire américain, le Congrès a accepté de supprimer ces dispositions de tout projet de loi qui serait présenté. De toute façon, les propositions visant les verrous numériques et le bannissement d'Internet n'ont jamais fait partie du projet de loi.

Les politiques actuelles ou potentielles présentées dans le projet de loi C-11 auraient pour effet de changer radicalement et intrinsèquement Internet; elles auraient des conséquences considérables allant au-delà de la violation du droit d'auteur. Ces politiques auraient également pour conséquences de limiter grandement la liberté d'expression, de freiner l'innovation et de ralentir la participation canadienne à des projets novateurs (le citoyen canadien moyen ne serait plus associé aux grandes entreprises). Finalement, ces politiques feraient mal au secteur canadien de la technologie et à l'économie numérique du pays.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Laurence Price